

Politiques préférentielles et centres de R&D à capitaux étrangers établis en Chine



CHINE

Les autorités chinoises ont mis en place une politique spécifique de soutien au bénéfice des entreprises étrangères pour les inciter à investir dans des centres de R&D établis en Chine, permettant ainsi de développer les activités de R&D en Chine, qui sont une source potentielle et importante d'innovation. La politique à l'origine nationale a été complétée par des règles spécifiques locales, comme par exemple celles des municipalités de Pékin et de Shanghai, dont vous trouverez ci-après la présentation.

Selon les dispositions de l'article 2 du *Règlement sur le soutien à l'établissement et le développement des centres de R&D à capitaux étrangers*, un centre de R&D à capitaux étrangers (ci-après le « Centre R&D ») est une institution établie en Chine conformément à la loi chinoise et dont le financement provient totalement ou partiellement d'un ou plusieurs investisseurs étrangers dont le lieu principal d'activités se situe hors de Chine. En sus, il convient de préciser que les Centres R&D peuvent être constitués sous la forme d'une entreprise personne morale indépendante, ou alors sous la forme d'un département interne ou encore d'une succursale d'une entreprise existante.

I. LA POLITIQUE NATIONALE

1. Présentation générale de la politique nationale

Ces dernières années, les autorités chinoises ont publié au niveau national plusieurs réglementations et circulaires visant à présenter les grandes lignes des politiques préférentielles pouvant être accordées aux Centres R&D, parmi lesquels il est possible de citer :

Une circulaire du Conseil des affaires d'État de 2018¹, dans laquelle il est précisé que la Chine doit mettre activement en œuvre les politiques de soutien aux investissements étrangers dans les Centres R&D, étudier, ajuster et rationaliser les normes d'accréditation des Centres R&D, et encourager les entreprises à capitaux étrangers à accroître leurs investissements en Chine dans les Centres R&D.

Une autre circulaire du Conseil des affaires d'Etat de 2020², dans laquelle ce dernier encourage le bureau des taxes à abaisser le seuil de bénéfice des politiques fiscales préférentielles pour les centres R&D, en réduisant notamment les exigences relatives au nombre de personnels à temps plein dédié à la recherche et au développement expérimental. En 2021, le Ministère du commerce a également publié une circulaire similaire³.

En 2022, la Commission nationale du développement et de la réforme a stipulé que des mesures doivent être prises pour soutenir l'introduction d'investissements étrangers, pour faciliter la venue en Chine de personnel étranger et de leurs familles, et pour promouvoir le développement des Centres R&D de façon à améliorer le niveau de la technologie industrielle et promouvoir les innovations⁴.

1. Article 10, circulaire du Conseil des affaires d'Etat sur plusieurs mesures pour une utilisation active et efficace des investissements étrangers afin de promouvoir une croissance économique de haute qualité (publiée et entrée en vigueur le 10 juin 2018), Guo Fa [2018] n° 19.

2. Opinions du Bureau général du Conseil des affaires d'État sur la poursuite de la stabilisation du commerce extérieur et des investissements étrangers, Guo Fa [2020] n° 28.

3. Article (III), Avis du ministère du Commerce sur la stabilisation adéquate des investissements étrangers en vue de la création d'un nouveau modèle de développement, publié et entré en vigueur le 25 février 2021.

4. Article 15, avis sur l'impression et la distribution de plusieurs politiques visant à promouvoir la croissance régulière de l'économie industrielle, Fa Gai Chan Ye [2022] n° 273.

2. Politiques fiscales préférentielles

Les Centres R&D qui satisfont aux conditions requises bénéficient d'avantages fiscaux non négligeables qui sont présentés ci-dessous. Ces avantages sont applicables au niveau national, indépendamment du lieu d'enregistrement du Centre R&D.

2.1. Exonération des droits de douanes et de la TVA à l'importation

Pour être éligible à ces avantages, les Centres R&D doivent i) satisfaire aux conditions listées ci-après et ii) s'enregistrer auprès des autorités du commerce de niveau provincial soit par exemple pour Pékin la commission du commerce de Pékin, et pour Shanghai la commission du commerce de Shanghai et obtenir une accréditation spécifique.

Les conditions à satisfaire sont les suivantes :

- Pour les centres titulaires de la personnalité morale indépendante, l'investissement ne doit pas être inférieur à 8 millions USD, alors que pour les Centres R&D internes à une entreprise, seuls les investissements en R&D sont pris en compte et doivent également atteindre la somme de 8 millions USD.
- Ils doivent employer au minimum 80 chercheurs à plein temps chargés de la recherche et du développement expérimental ;
- La valeur cumulée des équipements achetés depuis la création du centre R&D ne doit pas être inférieure à 20 millions de RMB.

Les autorités du commerce doivent rendre leur décision dans un délai de 45 jours suivant la date de réception du dossier de demande d'accréditation complet, dont le contenu varie selon les régions. L'accréditation est valable deux ans.

Entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 décembre 2025, les Centres R&D satisfaisant aux conditions ci-dessus bénéficient d'une exonération des droits de douane et de la TVA à l'importation sur l'importation de matériel destiné à la recherche scientifique, au développement technologique et à l'enseignement à condition toutefois que ces derniers ne puissent pas être sourcés directement en Chine, ou lorsque les performances des produits domestiques ne permettent pas de répondre à la demande.

En sus pour pouvoir bénéficier de cette exonération de droits de douane et de la TVA les marchandises importées doivent être listées dans *la Liste des produits exonérés de taxe et importés pour des besoins de recherches scientifique, de développement scientifique et technique et pour des activités d'enseignement pendant le 14^{ème} plan quinquennal (1^{ère} partie)* publiée conjointement par le ministère des finances, l'administration générale des douanes et le bureau national des taxes.

2.2. Remboursement de la TVA

Les Centres R&D satisfaisant aux conditions ci-dessous peuvent bénéficier d'un remboursement de l'intégralité de la TVA sur leurs achats d'équipements domestiques, sous réserve là encore d'avoir déposé une demande d'accréditation auprès des autorités du commerce de niveau provincial dont les délais d'approbation sont de 45 jours ouvrables. Cet avantage est jusqu'à présent valable jusqu'au 31 décembre 2023, mais est susceptible d'être renouvelé pour une nouvelle période.

	Centres R&D constitués avant le 1 ^{er} octobre 2009	Centres R&D constitués après le 1 ^{er} octobre 2009
Montant total de l'investissement (centres détenant la personnalité morale indépendante)/ montant total de l'investissement en R&D (centres internes à l'entreprise)	≥ USD 5 millions	≥ USD 8 millions
Nombre de chercheurs à temps plein	≥ 90	≥ 150
Montant cumulé des équipements achetés depuis la date de constitution	≥ RMB 10 millions	≥ RMB 20 millions

II. LA POLITIQUE DE PÉKIN EN MATIÈRE DE SUPPORT DES CENTRES R&D

Afin de soutenir l'établissement et le développement des Centres R&D, le gouvernement populaire municipal de Pékin a publié le 1^{er} mai 2022 le *Règlement sur le soutien à l'établissement et au développement des centres de R&D à investissement étranger* (le « Règlement de Pékin »). Ce Règlement de Pékin rassemble les politiques préférentielles applicables aux Centres R&D, et apporte quelques nouveautés notamment en matière fiscale et en matière de programmes d'incitation à la recherche.

1. Centres R&D innovants et plateformes d'innovations ouvertes

Le Règlement de Pékin fait la distinction entre deux catégories de Centres R&D, les centres R&D innovants et les plateformes d'innovations ouvertes.

- Les centres R&D innovants doivent satisfaire aux conditions suivantes:
 - o Avoir un domaine de recherche bien défini, un plan de R&D clair et des projets spécifiques, des locaux dédiés, ainsi que des instruments, équipements et toutes les autres conditions nécessaires pour mener à bien les activités de recherches, activités qui doivent être continues;
 - o Entreprendre des projets de R&D mondiaux ou spécifiques à Pékin, à la Chine à l'Asie ou à d'autres régions et avec l'autorisation de leur maison mère.
- Les plateformes d'innovation ouvertes doivent quant à elles satisfaire les conditions suivantes :
 - o Avoir un plan de développement clair avec des résultats attendus ;
 - o Disposer de locaux de R&D d'une superficie d'au moins 1000 m² ;
 - o Abriter pas moins de 10 projets de R&D et d'innovation dans le cadre de contrats de prestations signés ;
 - o Disposer d'installations et d'équipements nécessaires à l'innovation collective, de ressources humaines, offrir des conseils d'experts internationaux et accéder aux technologies mondiales.

2. Accréditation des Centres R&D

De façon à pouvoir bénéficier des politiques préférentielles prévues dans la Réglementation de Pékin, les Centres R&D doivent obtenir une accréditation spécifique auprès de la Commission des sciences et de la technologie de la municipalité de Pékin ou du Parc scientifique de Zhongguancun (commission des sciences et de la technologie). Cette demande d'accréditation est à déposer en ligne directement sur le site internet du gouvernement de Pékin (www.beijing.gov.cn) les 20 premiers jours ouvrables du mois de juin ou du mois de novembre. La demande est traitée dans un délai de 20 jours ouvrables, et si elle est approuvée, une plaque confirmant l'accréditation de Centre de R&D de Pékin sera alors délivrée.

En sus d'un formulaire récapitulatif (disponible sur le site) à compléter de manière détaillée, la demande doit être notamment accompagnée des pièces suivantes :

- Présentation de la maison mère étrangère, et organigramme de sa présence en Chine ;
- Licence d'exploitation de l'entité chinoise et de sa maison mère (certifiée et légalisée) ;
- Contrat de bail ou certificat de propriété des bureaux ;
- Liste des principaux équipements et instruments ;
- Documents attestant des résultats obtenus : brevets, standards, nouveaux médicaments, etc...

Et en sus lorsque la demande concerne une plateforme d'innovation ouverte :

- Liste des accords de R&D conclus et les contrats correspondants ;
- Documents démontrant l'adéquation avec les ressources internationales.

3. Points clés de la Réglementation de Pékin – avantages octroyés aux Centres de R&D ayant obtenu l'accréditation ci-dessus

3.1. Services aux talents

Conformément aux dispositions du Règlement de Pékin :

- Les talents recrutés par les Centres R&D peuvent bénéficier de facilités en matière d'entrée et de sortie du territoire (visa, cartes vertes, ...), de visites médicales et service hospitaliers, de dédouanement rapide des marchandises importées, de l'achat de devises étrangères, de disponibilité de logements, etc... destinées à améliorer leur expérience de résidence à Pékin ;
- Les centres R&D sont encouragés à établir des stations de recherche postdoctorale, à recruter des boursiers postdoctoraux pour effectuer des travaux de recherche, ainsi qu'à introduire des talents de haut niveau.

3.2. Avantages pour la recherche scientifique

En sus, des avantages octroyés aux talents, le Règlement de Pékin prévoit aussi des avantages dans le domaine de la recherche scientifique qui comprennent :

- La mise en œuvre de programmes d'incitation à la R&D au sein des Centres R&D, le soutien à l'établissement et au développement des Centres R&D à Pékin. Les Centres R&D ayant obtenu leur accréditation lors de la première session de juin, peuvent bénéficier de ces programmes d'incitation dès la première année.
- Le soutien des autorités pour participer aux projets scientifiques et technologiques clés de Pékin ou pour postuler au Prix de la science et de la technologie de Pékin. Ils bénéficient en sus des mêmes avantages que ceux applicables aux centres de R&D domestiques lors de la commercialisation du fruit de leurs recherches.

3.3. Modèles de gestion novateurs

Les centres R&D bénéficient d'un accès facilité aux politiques préférentielles et de services plus efficaces.

Ils bénéficient également de services administratifs simplifiés et facilités auprès des administrations municipales et du district avec un système de « guichet unique » qui réduit grandement leur charge administrative.

3.4. Avantages fiscaux

En sus, les Centres R&D enregistrés dans la zone nationale de démonstration innovatrice de Zhongguancun bénéficient des avantages fiscaux suivants applicables sur leurs revenus provenant d'un transfert de technologie : exonération de l'impôt sur le revenu de l'entreprise sur la part du revenu annuel inférieur à 20 millions de RMB et réduction de 50 % de l'impôt pour la part excédentaire.

III – LA POLITIQUE DE SHANGHAI EN MATIÈRE DE SUPPORT AUX CENTRES R&D

Le gouvernement populaire municipal de Shanghai a publié en 2020 la *Réglementation* (Hu Fu Ban Gui [2020] No. 15) *de la municipalité de Shanghai sur le soutien à l'établissement et au développement des centres de R&D à investissement étranger* (la « Réglementation de Shanghai ») qui est valable jusqu'au 30 novembre 2025.

Selon son article 5, les centres R&D doivent satisfaire les conditions suivantes pour bénéficier des avantages prévus dans la Réglementation de Shanghai :

- Le Centre de R&D doit être établi à Shanghai sous forme d'entreprise à investissement étranger ;
- Il doit avoir des orientations explicites, des projets spécifiques, des locaux fixes, des instruments, des équipements et d'autres conditions nécessaires à la recherche scientifique ;
- Son investissement cumulé en R&D ne doit pas être inférieur à 2 millions USD.

Afin de pouvoir bénéficier des politiques préférentielles prévues dans la Réglementation de Shanghai, les Centres R&D doivent obtenir une accréditation spécifique auprès de la Commission du commerce de Shanghai, ou du gouvernement municipal de la nouvelle zone de Pudong, de la région administrative spéciale de la zone pilote sous douane de Lin-gang à Shanghai (Chine), du comité administratif du quartier des affaires central de Hongqiao ou encore du bureau de développement et d'administration de la ville scientifique de Zhangjiang. Cette demande d'accréditation est à déposer en ligne directement sur le site internet du gouvernement de Shanghai (www.shanghai.gov.cn). La demande est traitée dans un délai de 11 jours ouvrables (5 pour la saisie de la demande, 2 pour son examen, 3 pour la décision, et 1 pour la délivrance de la notification d'accréditation).

En sus d'un formulaire, la demande doit être notamment accompagnée des pièces suivantes :

- Une résolution de l'assemblée des actionnaires/conseil d'administration du demandeur ;
- La copie de la licence d'exploitation ;
- Les justificatifs démontrant que l'investissement en R&D dépasse bien les 2 millions USD.

1. Points clés de la Réglementation de Shanghai – avantages octroyés aux Centres de R&D ayant obtenu l'accréditation ci-dessus

1.1. Formalités douanières

- Les Centres R&D sont susceptibles de bénéficier de mesures de facilitation pour le dédouanement des marchandises importées pour les activités de R&D.
- La durée d'utilisation des équipements de R&D d'occasion importés sous le mode d'importation temporaire d'une durée d'un an, peut sur approbation des douanes être prorogée de manière appropriée. De même, la durée d'utilisation des véhicules importés sous le mode d'importation temporaire d'une durée de six mois et destinés à la réalisation de tests expérimentaux, peut sur approbation des douanes être étendue à un maximum de deux ans.

1.2. Facilitation des services financiers transfrontaliers

Les banques se doivent de fournir aux Centres R&D des services financiers transfrontaliers convertibles en ouvrant des comptes de libre-échange, en optimisant les procédures de paiement en devises pour les prestations de services afin de faciliter le financement et les prêts des Centres R&D. Elles doivent également contribuer à la création d'une plateforme de coopération entre les Centres R&D et les institutions financières afin de soutenir l'industrialisation des résultats de la R&D.

1.3. Services aux talents

Les étudiants chinois éligibles de retour de l'étranger et recrutés par les Centres R&D seront prioritaires pour la délivrance du Hukou (livret de famille) de Shanghai. Les talents nationaux exceptionnels qui ne résident pas à Shanghai peuvent demander la délivrance d'un permis de résidence à Shanghai, ainsi que les points de permis de résidence correspondant ou demander sa conversion en "hukou" de Shanghai.

Les salariés éligibles des centres R&D peuvent déposer une demande d'obtention d'un appartement pour « talents » ou encore bénéficier d'allocations logement dédiées.



Pour toute information complémentaire, merci de
contacter :

NIU Yaqin
Associate - Beijing Office
niuyaqin@dsavocats.com